République Française Arrondissement de NEUFCHATEAU Département des Vosges

COMMUNE DE DARNEY SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 décembre 2021

<u>Etaient présents</u>: M. Yves DESVERNES- M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL - Mme Petra LAURAIN - Mme Sylvie PALUMBO - M Régis BELGERI - M Patrick ALBERTOLI - Mme Thérèse LALOGE - Mme Yasmine AKSU - M. Christophe DEMARQUE

Excusés:

Mme Coralie THOUVENOT pouvoir à M. Thibault HEINTZ M. Pascal FERRARD pouvoir à M. Yves DESVERNES

Absent:

M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 9 décembre 2021

Début du conseil: 20 h

ORDRE DU JOUR:

Désignation du secrétaire de séance Approbation du dernier procès-verbal

- 1 Convention d'études pré-opérationnelles : ancien magasin de cycles
- 2 Attribution de bons d'achats
- 3 Motion de soutien à la formation des secrétaires de mairie
- 4 Scolaire école primaire : demande de subvention pour classe culturelle
- 5 Finances : proposition d'un crédit relais pour travaux
 - Informations et questions diverses

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Participation OPAH: propriétaires bailleurs
- Remboursement achat pièces tracteur
- Projet Abattoirs élimination support EDF
- Subvention: financement poste du chef de projet

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021, Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 - CONVENTION D'ÉTUDES PRÉ-OPÉRATIONNELLES : ancien

magasin de cycles (délibération n° 2021.12.16/01)

Dans le cadre de la revitalisation du bourg-centre dans le programme "ancien magasin de cycles" il y a lieu d'envisager une convention avec l'EPFGE (Etablissement Public Foncier du grand Est).

En effet, celui-ci peut agir aux côtés de la Commune en apportant son appui en ingénierie, définir le projet, aider à étudier la faisabilité juridique, technique et financière.

Monsieur le Maire ajoute que Vosgélis et le Conseil Départemental des Vosges participent au projet et soutiennent la phase d'étude, le montant prévisionnel est de 84.000,00 € TTC. Il est précisé également que la Communauté de Communes les Vosges Côté-Sud-Ouest est partenaire de l'opération.

A l'unanimité, le conseil, accepte cette convention-pré-opérationnelle.

2 - ATTRIBUTION DE BONS D'ACHATS (délibération n° 2021.12.14/02)

Le repas de l'âge d'or prévu le 12 décembre a été annulé à cause de la pandémie actuelle pour éviter de menacer la santé de nos ainé(es).

Il a donc été décidé d'offrir un bon d'achat de 20 € aux personnes de 70 ans et plus ayant répondu (positivement ou négativement) à l'invitation.

Le Conseil, par 12 pour et 2 abstentions entérine cette opération.

3 - MENTION DE SOUTIEN À LA FORMATION DES SECRÈTAIRES DE MAIRIE (délibération n° 2021/12/16/03)

Afin de combler les postes des secrétaires de mairie lors de leurs départs en retraite, le Centre de Gestion des Vosges organisait des formations qui étaient subventionnées par Pôle Emploi qui dorénavant ne les financera plus.

Toutes les communes, les COM COM et autres sont appelés à soutenir une mention de soutien contre cette décision.

A l'unanimité, le Conseil, accepte cette proposition.

4 – SCOLAIRE – ÉCOLE PRIMAIRE Scolaire: demande de subvention pour classe culturelle (délibération n° 2021.12.16/04)

Les élèves des classes de CE2, CM1, CM2 vont participer à une sortie culturelle à STRASBOURG au mois de mai 2022 soit 27 enfants domiciliés sur la commune.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 50,00 € à chacun.

<u>5 - FINANCES : proposition d'un crédit relais pour travaux (délibération n° 20201.12.16/05)</u>

Pour le financement des travaux des abattoirs et rue de la République, il y a lieu de décider de recourir à un prêt relais de 400 000,00 €

Monsieur le Maire indique que chacun a été destinataire d'un tableau récapitulatif des différentes propositions des banques sollicitées.

Après étude, les Conseillers, à l'unanimité retiennent l'offre du Crédit mutuel soit :

• durée: 2 ans

taux fixe: 0,38 %

• échéance : constante

• périodicité des échéances : trimestrielle

frais de dossier : 0,10 % soit 400,00 €

• intérêts payables fin de trimestre civil

• Remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis, ni pénalité.

<u>6 - PARTICIPATION OPAH : propriétaires bailleurs</u> (délibération n° 2021.12.16/06) Monsieur le Maire indique que, jusqu'à la fusion des trois intercommunalités du sud-ouest vosgien réalisée au 1^{er} janvier 2017, les trois anciennes Communautés de Communes formant aujourd'hui la Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest (CCVCSO) ont, chacune, porté et animé des Programmes d'Intérêt Général (PIG), visant deux thématiques principales : l'amélioration énergétique et l'adaptation des logements, ainsi que le traitement de l'habitat indigne et dégradé à partir de 2016. Ces dispositifs se sont poursuivis de 2017 à 2021.

La Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest a décidé, en concertation avec les partenaires (Etat, ANAH départementale), de mettre en place un nouveau programme d'aide à l'amélioration des logements : une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur une durée de trois ans (2022-2024), afin de :

- accompagner les propriétaires occupants dans la transition énergétique de l'habitat,
- favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap,
- encourager les projets couplant le maintien à domicile et l'amélioration énergétique,
- résorber les situations d'habitat indigne et très dégradé.

Les aides de l'Anah devraient ainsi permettre, au cours des trois prochaines années, la réhabilitation de 130 logements dont 126 occupés par leur propriétaire.

Un cinquième volet, expérimental, vient s'ajouter concernant les propriétaires bailleurs qui souhaiteraient rénover des bâtis destinés à la location dans l'une des trois Communes labellisées *Petites Villes de Demain*: Darney, Lamarche et Monthureux-sur-Saône.

Il est proposé de retenir 2 logements locatifs par an à partir de la deuxième année opérationnelle uniquement sur l'ensemble de ces trois communes, de façon à communiquer sur les dispositifs la première année. Le but de ce cinquième volet est de contribuer au développement d'une offre locative de qualité dans les centralités du territoire intercommunal. Il est donc proposé aux trois communes bourgs-centres du territoire de mettre en place des aides complémentaires aux aides de l'ANAH selon les critères suivants :

- Une aide à hauteur de 10% du montant HT des travaux éligibles Anah, dans la limite de 5.000.00 € pour les projets de travaux lourds,
- Une aide à hauteur de 10% du montant HT des travaux éligibles Anah, dans la limite de 3.000.00 € pour les projets de rénovation énergétique, ou de logements en dégradation moyenne (avec prime Habiter Mieux).

Dans ce cadre, l'aide sera cofinancée par la CCVCSO et les Communes centres éligibles selon la répartition suivante : 80% pour la CCVCSO et 20% pour les centralités. Concrètement, la Commune de Darney devra prévoir d'inscrire le montant de 1.600,00€ à son budget 2023, puis 1.600.00 € à son budget 2024. Monsieur le Maire précise que les 4 projets de travaux ne se concentreront pas obligatoirement à Darney. Darney est susceptible d'en voir apparaître un seul comme aucun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de participer au co-financement des opérations d'amélioration de l'habitat portées par les propriétaires bailleurs,

7 - REMBOURSEMENT DE FRAIS À UN ÉLU (délibération n° 2021.12.16/07)

Les élèves de la section mécanique du collège de BAINS LES BAINS, dans le cadre de leurs travaux pratiques, réparent un vieux tracteur Massey Fergusson. Celui-ci, don de Mr POTHIER de MONTHUREUX LE SEC à la commune,

sera exposé dans les locaux des anciens abattoirs après les travaux de réhabilitation. Afin de le rendre "dans son jus" il a fallu commander les produits nécessaires (diluant, peinture, anti-rouille) auprès d'un fournisseur spécialisé (Tracto Pièces – 35150 CORPS-NUDS), En l'absence d'ouverture de compte dans cette enseigne il était impossible d'en régler le montant par mandat administratif.

Par 13 voix pour, le Conseil accepte de rembourser à l'élu le montant de la facture présentée soit 223,90 €.

<u>8 – PROJET ABATTOIRS: élimination support EDF</u> (délibération n° 2021.12.16/08)

Monsieur DESVERNES signale que dans le cadre de la réhabilitation des anciens abattoirs il y a lieu de supprimer un support EDF situé à proximité et gênant.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs seront réalisés par le Syndicat départemental d'Électricité des Vosges pour un montant de 47.922,63 HT, la participation de la commune sera de 24 %. (11 0501,43 €) qui peuvent être subventionnés auprès du Département des Vosges au titre du FACE C du programme Départemental "Environnement".

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette proposition et sollicite l'engagement des travaux avant la notification de la subvention.

9 - REVITALISATION DU BOURG-CENTRE - Financement du poste de Chef de projet Petites villes de demain (délibération n° 2021.12.16/09)

Monsieur le Maire rappelle que, par convention en date du 27 octobre 2021, la Commune de Darney est engagée dans le programme national Petites Villes de Demain. Dans ce cadre, conformément à la convention d'adhésion à ce programme, l'emploi de chef de projet « Bourg-Centre/Petite Ville de Demain » peut bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 75% du coût salarial relatif à ce poste.

Le montant de l'aide financière mobilisable s'élève donc à 20.523,00 € pour l'année 2022.

Coût salarial/an	Subvention FNADT
27.364,00 €	20.523,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite l'octroi d'une subvention dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), d'un montant de 20.523,00 € au titre de l'année 2022.

<u>Informations et Questions Diverses :</u>

- remerciements de l'EFS pour le prêt de la salle lors de la collecte du 3 décembre (42 donneurs dont 2 nouveaux) ;
- suppression de l'encaissement du numéraire dès le 3 janvier auprès des guichets de la trésorerie. Les usagers pourront payer en numéraire ou en carte bancaire chez les buralistes agrées ;
- le dernier recensement de la population totale actualisé par l'INSEE entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2022 est de 1129 personnes ;
- La gendarmerie nous informe que des vols avec effraction sont particulièrement commis dans des ateliers municipaux dans les départements 88 et 70 ;
- arrêté préfectoral du 8 décembre 2021 autorisant la destruction des sangliers par tirs de jour comme de nuit ;
- demande de local pour une petite restauration italienne ;
- les deux lots des chênes de notre forêt vendus par l'ONF ont été adjugés pour un total de 35 975,00 € HT ;

- dossier de candidature par le Pays d'Épinal et l'office du tourisme de la Communauté d'agglomération d'Épinal pour de la mise en place du projet « guide du routard » concernant notre territoire ;
- le diagnostic de vidéoprotection sera réalisé le 5 janvier 2022 par la gendarmerie ;
- remerciements de la famille de Mr GRANDMAIRE, suite à son décès ;
- camping suite Un acquéreur se serait manifesté auprès des propriétaires actuels !
- Changement envisagé des ampoules de l'éclairage de nuit en LED suite à la réunion avec le SDEV.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 45

Darney, le 16 décembre 2021 Y. DESVERNES